

## NOUVEAUTÉS 2022

### Des nouveautés et des améliorations fonctionnelles et ergonomiques

**Profitez d'une nouvelle version optimisée de Bati CCTP pour un meilleur usage et de nouvelles fonctionnalités pour enrichir vos CCTP**

- ✓ Personnalisez vos CCTP grâce à un nouvel éditeur de texte
- ✓ Illustrez vos CCTP avec des images, des détails de construction
- ✓ Utilisez deux écrans simultanément pour sélectionner et personnaliser vos clauses
- ✓ Sécurisez vos interventions lorsque vous travaillez en mode collaboratif
- ✓ Continuez de suivre les mises à jour de vos clauses personnalisées
- ✓ Gérez vos CCTP volumineux sans lenteur grâce à un outil optimisé.

**Voici tout ce que la nouvelle version de Bati CCTP vous permettra d'accomplir :**

### Personnaliser et enrichir vos CCTP

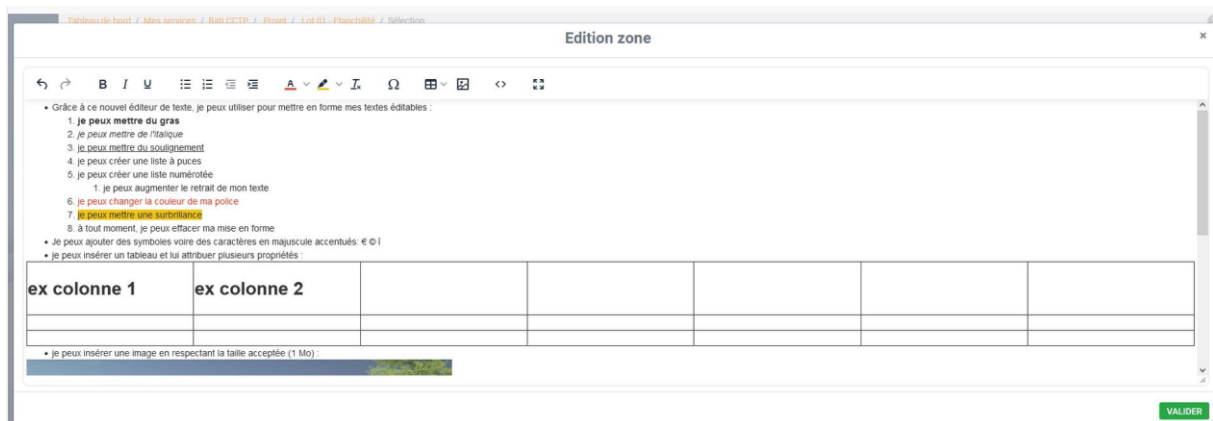
Personnaliser votre CCTP grâce à un éditeur de texte dans Bati CCTP

Un éditeur de texte est maintenant disponible qui vous permettra d'appliquer des attributs de mise en forme à vos zones de texte :

- gras
- italique
- souligné
- liste à puces
- liste numérotée
- réduire le retrait
- augmenter le retrait
- couleur du texte
- couleur d'arrière-plan pour un surlignage
- insérer un caractère spécial.

### Dans quels cas de figure ?

Quand vous cliquez sur une zone de texte éditée par la clause préétablie ou lorsque vous avez choisi d'insérer un complément ou une clause personnalisée ou de convertir une clause préétablie en clause personnalisée. Un éditeur de zone vous est alors proposé au clic sur la zone de texte.



Une fonctionnalité « **Plein écran** » vous permet également de mettre votre zone de texte en plein écran et d'accéder à des fonctionnalités complémentaires liées notamment au format : barré, exposant, indice, taille de police, choix de police, alignement, hauteur de ligne, formats de titres, etc. Vous pourrez aussi insérer une ligne horizontale.

Si vous utilisez la fonctionnalité « **Plein écran** », il vous faudra cliquer sur le symbole lié au **Plein écran** pour revenir à la configuration précédente qui vous permettra de valider votre texte, son format et ses éventuels compléments.

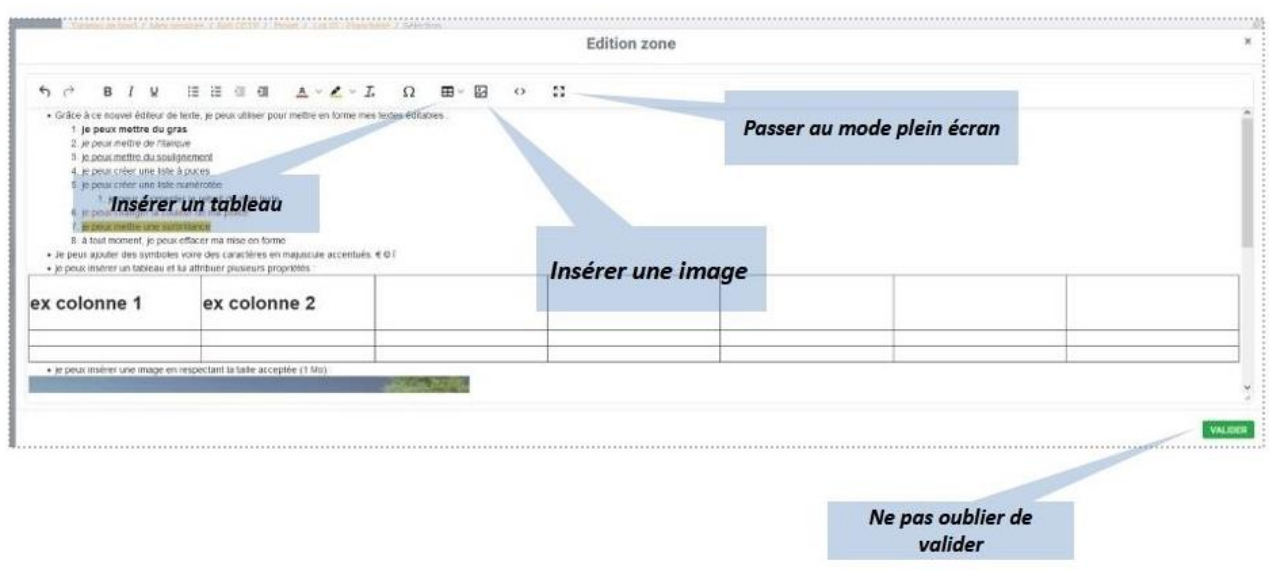
Vous devez cliquer sur le bouton « **Valider** » pour enregistrer les actions que vous avez réalisées avec l'éditeur de zone.

Si la zone de texte était incluse dans une liste de choix avec bouton radio ou case à cocher à choisir, à partir du moment où vous utilisez l'éditeur de zone et que vous concluez en validant, l'élément de la liste concerné sera choisi pour votre CCTP.

## Enrichir votre CCTP avec des tableaux et des images

L'éditeur de zone vous permettra aussi d'ajouter de nouveaux éléments de prescription comme un tableau ou une image.

En ce qui concerne l'insertion d'image, il est nécessaire de veiller à la taille de l'image. Si la taille de votre image dépasse 1 Mo, un message vous préviendra qu'il faut réduire sa taille et recommencer l'opération. Il en est de même si vous choisissez d'insérer une image dans le texte par un copier/coller dans la zone.



### Insérer des quantités aux descriptifs de votre choix

La fonctionnalité « Insérer une quantité » n'était accessible que si vous aviez au préalable utilisé la fonctionnalité « insérer une clause personnalisée » ce qui permettait d'associer une quantité et de retrouver la ligne dans l'export Excel. Elle est désormais accessible dans tous les cas de figure quand vous accédez au menu d'actions disponible au clic sur la roue crantée à gauche du titre de la clause concernée.

Par ailleurs, la fonctionnalité « Insérer une quantité » n'était opérationnelle et traduite dans l'export Excel que pour un descriptif « enfant » : désormais, quel que soit le niveau hiérarchique, vous pouvez ajouter un champs quantité composé d'une valeur pour la quantité et d'une unité exprimée en m, m2, m3, ml, kg, u, F, ens, etc. et le retrouver dans votre export DPGF.

Vous pouvez aussi maintenant modifier les unités exprimées par nos experts dans les descriptifs préétablis. La zone « unité » est devenue modifiable.

### Sélectionner les cases à cocher, les boutons radios et les paragraphes facultatifs pour décrire votre projet

Les **cases à cocher** présentent des listes à choix multiple. Dans la précédente version de Bati CCTP, toutes les cases à cocher étaient sélectionnées par défaut et vous deviez décocher les éléments ne correspondant pas à votre projet. Maintenant, ces éléments de choix ne sont plus cochés par défaut lors de la sélection de la clause. Il suffit de cocher les cases qui sont utiles à la rédaction de vos descriptifs.

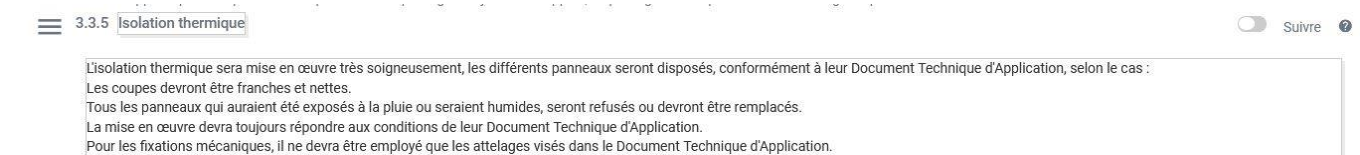
Les **boutons radios** présentent des listes à choix unique. Par défaut, maintenant, aucun choix de la liste n'est coché lors de la sélection de la clause. Pour sélectionner le bon choix, il suffit de cocher le bouton radio correspondant.

Le **paragraphe facultatif** est un paragraphe qui ne concerne pas tous les projets. ; il est proposé avec une case à cocher permettant de le sélectionner.

## Suivre une clause qui a été convertie en clause personnalisée

Si vous choisissez de convertir une clause de la Bibliothèque de Bati CCTP en clause personnalisée, celle-ci ne pourra plus bénéficier des alertes sur les mises à jour effectuées par Bati CCTP. Sauf si vous demandez expressément le suivi de la mise à jour.

Pour bénéficier du « suivi de la mise à jour », lorsque vous avez validé la conversion, vous disposez d'une fonctionnalité « Suivre » placée à droite du titre de la clause concernée par la conversion. Cliquez sur le curseur pour la rendre active.



Si vous activez la fonctionnalité "Suivre" pour cette clause que vous avez convertie en clause personnalisée, vous pourrez bénéficier d'une alerte si cette clause est mise à jour dans la Bibliothèque de Bati CCTP. Si vous acceptez de mettre à jour votre clause, vous perdrez par contre la personnalisation que vous auriez opérée sur celle-ci.

## Des améliorations pour une meilleure ergonomie et un confort d'usage !

Travailler simultanément avec deux écrans grâce à la nouvelle « vue horizontale »

Vous pouvez choisir de travailler avec le nouveau type de vue proposé dans Bati CCTP : la « **vue horizontale (double écran)** ».

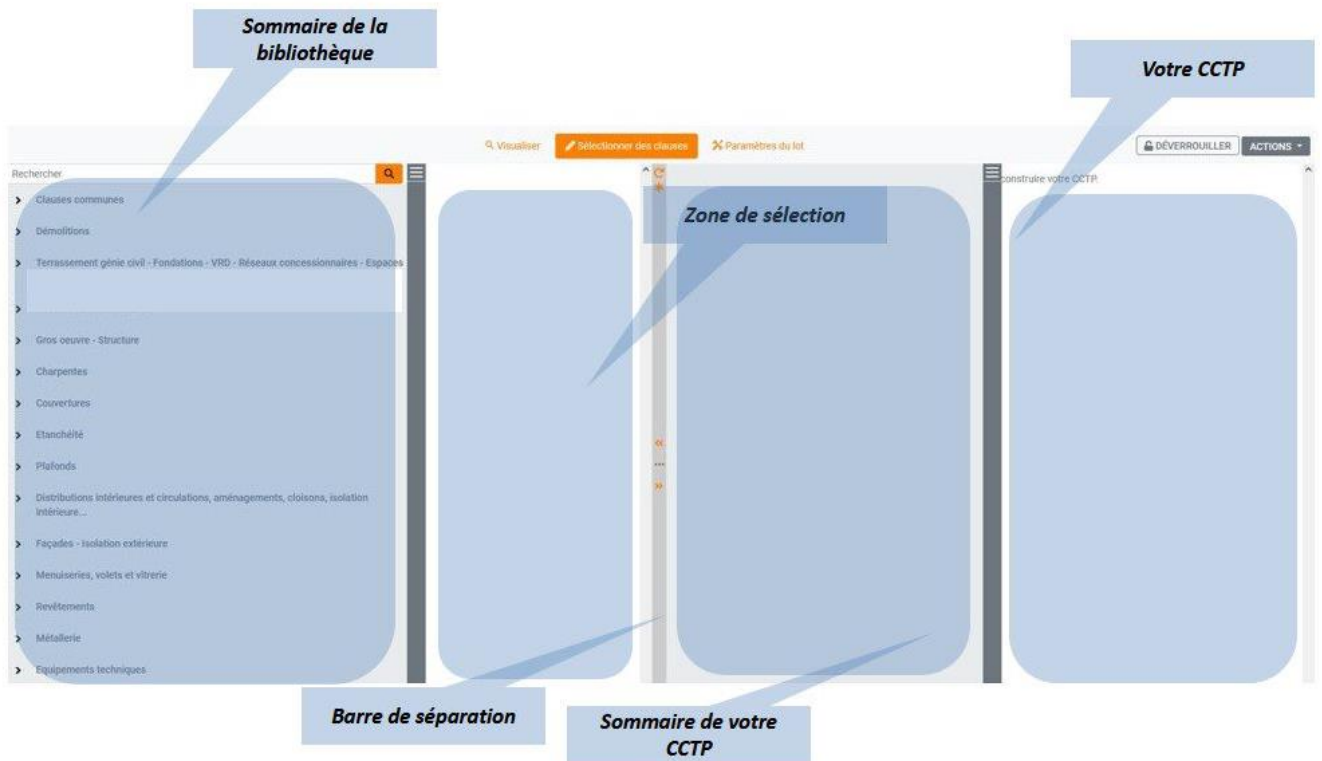
Pour cela, vous cliquez sur le menu intitulé « **Actions** » qui propose le choix « Vue horizontale (double écran) ».



**Dans cette vue horizontale, l'écran est scindé également en deux parties :**

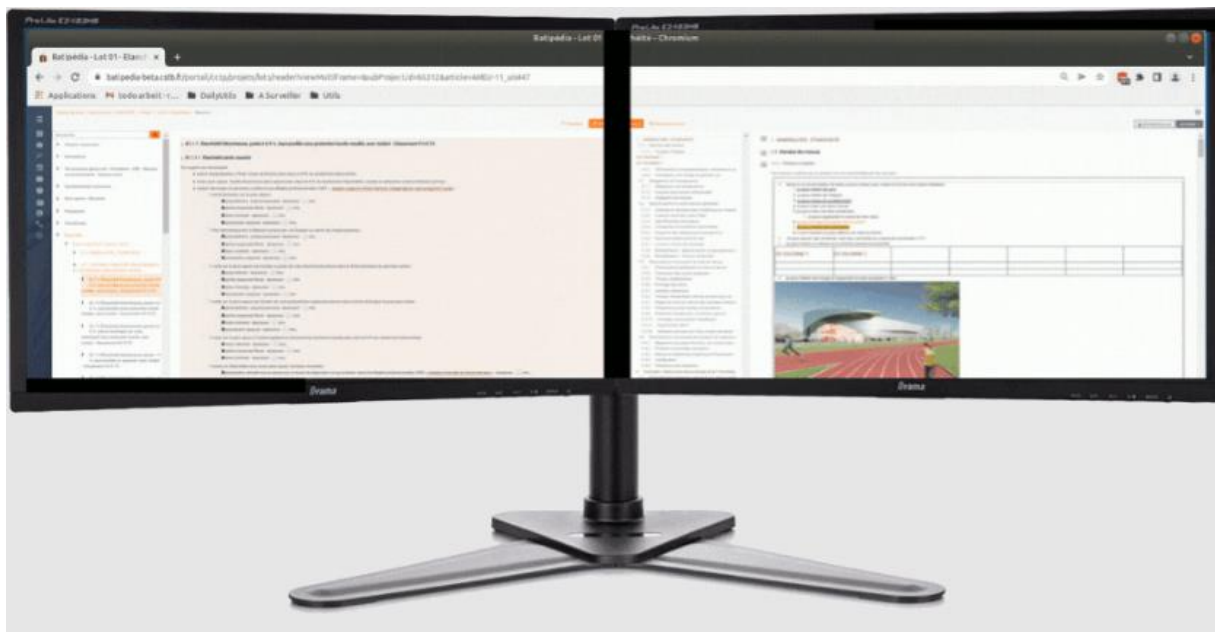
- la partie gauche permet de naviguer dans la bibliothèque, d'afficher son contenu et de sélectionner les clauses adaptées à votre projet ;
- la partie droite permet de personnaliser les clauses préalablement sélectionnées : ajouter une localisation, déplacer les clauses dans le sommaire, dupliquer ou supprimer une clause, insérer un complément ou une clause personnalisée, sélectionner ou désélectionner les cases à cocher, renseigner les zones grisées éditables.

Vous pouvez déplacer la barre grise de séparation avec votre souris afin de faciliter la lecture du document.



Cette vue horizontale permet deux usages :

- soit vous travaillez avec un seul écran, vous pouvez ainsi voir la globalité répartie sur 4 colonnes ;
- soit vous travaillez avec deux écrans, auquel cas vous pouvez déplacer la fenêtre sur deux écrans. Dans ce cas, vous pouvez positionner la partie gauche de sélection de clauses sur un écran à gauche et positionner la partie droite, celle de votre CCTP, sur un écran à droite.



## Anticiper la mise en page de votre CCTP

Pour privilégier la gestion de la mise en page de l'export Word du CCTP de votre projet, le clic sur le bouton « Enregistrer » au stade de la création du projet emmène par défaut sur la page Gestion de la mise en page, ce qui vous permet de l'anticiper avant de démarrer la rédaction de votre CCTP.

## Un outil optimisé pour des actions plus rapides

Les derniers développements ont permis d'optimiser Bati CCTP. Les temps d'attente sur certaines fonctionnalités ont été fortement réduits. Dans le cas où un temps d'attente serait encore requis, une fois que vous aurez cliqué sur la fonctionnalité, une petite roulette d'attente sera mise en place pour vous montrer que l'action est bien en cours et pour éviter que vous double-cliquiez sur la fonctionnalité.

## Verrouiller le lot sur lequel vous travaillez dans le cas d'une licence multi-utilisateurs

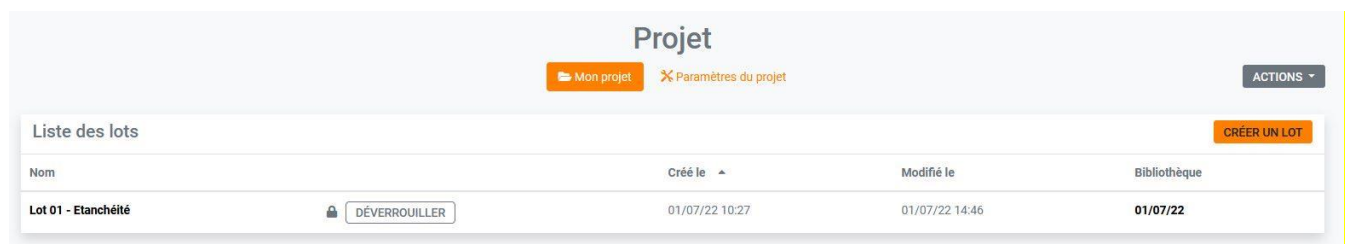
Vous utilisez une licence multi-utilisateur et, soit vous avez partagé votre projet à d'autres collaborateurs, soit un collaborateur vous a partagé son projet.

À partir du moment où un des collaborateurs autorisés clique sur la fonctionnalité « Sélectionner des clauses » à partir d'un des lots du projet, le lot devient verrouillé par cet utilisateur afin d'éviter un travail simultané sur le même lot. Ainsi, personne d'autre ne peut accéder à la fonctionnalité « Sélectionner des clauses » du lot tant que le lot n'a pas été déverrouillé.

Pour débloquent le lot une fois le travail de sélection et de personnalisation terminé sur ce lot, le collaborateur clique sur le bouton « Déverrouiller » accessible sur la page du lot.



Il peut aussi à partir de la page du projet cliquer sur le bouton « Déverrouiller » pour le même résultat :



À noter que, au-delà de 20 minutes d'inactivité sur Bati CCTP ou si le collaborateur s'est déconnecté de Bati CCTP, le lot est déverrouillé pour être accessible aux autres collaborateurs autorisés.

Si le mention « Verrouillé » n'est plus affiché pour le lot, alors un autre collaborateur peut sélectionner et personnaliser le CCTP de ce lot.

## A venir

La Bibliothèque de Bati CCTP va s'enrichir progressivement d'images de détails de construction

Les clauses et descriptifs de Bati CCTP pourront comporter aussi des images qui présentent des détails de construction.

Une fois que vous aurez sélectionné la clause préétablie qui comporte l'image, si vous souhaitez insérer l'image dans votre CCTP, il faudra alors que vous cliquiez sur la case à cocher qui vous permettra de la sélectionner.

- 1 GÉNÉRALITÉS - CARRELAGE
- 1.1 Spécifications et prescriptions générales
- 1.1.1 État de livraison des revêtements finis

1.1.1 État de livraison des revêtements finis

A. Tolérances sur le revêtement carrelage fini

Les tolérances admissibles sur les revêtements finis, concernant la planéité, l'horizontalité, la verticalité, le niveau, l'alignement des joints, la tenue de l'ouvrage sont précisées dans les différents documents contractuels, à savoir :

- revêtements de sols scellés : [NF DTU 52.1](#) ;
- revêtements collés : [NF DTU 52.2](#).

